

POLICE MAGAZINE



LES MYSTÈRES DE MONTE-CARLO

Vous lirez dans ce numéro (page 6) le début de la courageuse et sensationnelle étude sur Monte-Carlo écrite par M. Berkel, celui qui s'intitule « L'Homme qui a vaincu la roulette », étude dont *Police-Magazine* s'est assuré la primeur.

**DIRECTION
ADMINISTRATION
RÉDACTION**
30, Rue Saint-Lazare, 30
PARIS - IX^e
Téléphone : TRINITÉ 72.96
Compte chèques postaux : 1475-65

POLICE MAGAZINE

ABONNEMENTS
Remboursés, en grande partie, par de superbes primes

FRANCE...	Un an (avec prime). 50 fr.
	Un an (sans prime). 37 fr.
	Six mois ... 26 fr.
ÉTRANGER...	Un an ... 65 fr.
	Six mois ... 33 fr.

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.
Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois, en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.

Chèque sans provisions

Il pleut. Le tribunal est maussade. Le président somnolent espère vainement qu'un incident drôle viendra secouer sa torpeur.

Il tente de le provoquer, mais l'audience touche à sa fin et « ça ne rend pas ».

Mais voici une affaire de chèque sans provisions.

Le coupable est en fuite et la victime fait piteuse figure dans son coin.

— En somme, interroge le président, vous ne le connaissiez pas ?

— Oh ! si je le connaissais. On avait fait un billard ensemble. Il jouait même bien.

— Ah ! c'est ce qui vous a donné confiance ?

— Je ne veux pas dire ça, monsieur le président. Non, je veux expliquer par là que si je me suis lié avec lui c'est parce qu'il jouait bien au billard et que moi aussi je joue bien, alors le rapprochement a été plus facile.

— En somme, c'est lui qui vous a proposé cette affaire ?

— Oui, monsieur le président. On faisait comme qui dirait de la vente à crédit. Il mettait les premiers fonds. Je n'avais rien à déboursier. Voilà pourquoi j'ai eu confiance.

— Vous n'aviez rien à déboursier, mais vous avez acheté une salle à manger.

— Oui, commandée par notre premier client. Je l'ai fait livrer et mon associé m'a signé un chèque pour la payer à la fin du mois. Alors à la fin du mois, quand je suis allé pour toucher le chèque, on m'a dit qu'il n'y avait pas d'argent, et comme c'était à mon nom qu'était la facture à trente jours j'ai dû payer.

— Mais vous avez revu ce filou.

— Oui, monsieur le président.

— Vous ne lui avez fait aucun reproche ?

— Je lui ai dit que j'étais étonné.

— Comme vous êtes gentil !

— Je n'aime pas les disputes. Il m'a expliqué que c'était une simple erreur, que je n'avais pas à m'en faire, qu'on réglerait ça la prochaine fois.

— Et il n'y a pas eu de prochaine fois ?

— Si, monsieur le président. Je l'ai revu le mois suivant. Cette fois, je me suis fâché. Alors il s'est fâché aussi et, comme je lui disais que je le poursuivrais pour émission de chèque sans provisions, il m'a dit : « Imbécile que vous êtes ! Il ne peut pas y avoir de chèque sans provisions puisque je n'ai pas de compte à cette banque-là ! »

— Admirable !

— J'ai su plus tard, par la banque en question, qu'il s'agissait d'un carnet de chèques volé à une autre personne.

Mais les carnets de chèques sont marqués au nom de la personne qui les possède. Quel nom y avait-il sur celui-là ?

